

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 1 AVRIL 2016

SOMMAIRE

- 1) Au cimetière la déchéance de nationalité
- 2) L'indécence même
- 3) Disparition au second tour...
- 4) Deux ans déjà
- 5) Mise en examen de...
- 6) Ils se convertissent en masse

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Réforme constitutionnelle: cuisante défaite pour Hollande



Manifestation à Nantes, le 24 mars, contre la loi El Khomri
Photo : Loic Venance/AFP

Le président de la République a annoncé mercredi l'abandon de la réforme constitutionnelle. Après quatre mois de débats incessants sur la déchéance de nationalité qui ont cristallisé les oppositions à gauche, le Congrès ne sera donc pas convoqué. Le pouvoir tente d'en faire porter la responsabilité à la droite.

« C'est un génie ! » Ainsi s'enthousiasmait un ami de longue date de François Hollande, au lendemain du discours présidentiel prononcé devant le congrès réuni à Versailles, le 16 novembre 2015. Le président de la République venait d'être ovationné par les députés et sénateurs de toutes sensibilités, trois jours après les attentats du 13-Novembre, après avoir annoncé sa volonté de changer la Constitution pour y inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme. Près de cinq mois plus tard, l'échec du « génie », réputé pour son habileté tactique, est cinglant.

Mercredi, après avoir rencontré une nouvelle fois le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone (PS), et celui du Sénat, Gérard Larcher (LR, ex-UMP), François Hollande a lui-même annoncé l'abandon de la réforme constitutionnelle. Le Congrès ne sera pas convoqué à Versailles. « J'ai décidé de clore le débat constitutionnel », a-t-il déclaré depuis le salon Napoléon du palais de l'Élysée, lors d'une courte allocution télévisée.

En cause, deux versions inconciliables de l'article 2 consacré à la déchéance de nationalité. Alors que François Hollande avait indiqué à Versailles qu'elle ne concernerait que les binationaux, l'Assemblée en avait modifié la rédaction pour assurer le vote de la majorité des socialistes en élargissant cette possibilité de déchéance aux mono-nationaux. Ce qui revenait à créer des apatrides, ce qu'avait tranquillement assumé et même défendu Manuel Valls devant les parlementaires, le premier ministre étant monté en première ligne tout au long de ces mois de débats pour défendre ce qu'il appelait « le serment de Versailles ».

Mais le Sénat, dominé par la droite, a refusé cette réécriture et a voté un texte modifié, où seuls les binationaux pouvaient être concernés. Résultat : François Hollande ne disposait plus d'une

d'une majorité des 3/5e des députés et sénateurs indispensable pour réformer la Constitution. Et pour ne pas continuer ce bidouillage incessant, il a renoncé à présenter une demi-réforme avec le seul article 1 sur la constitutionnalisation de l'état d'urgence, même complétée par la réforme a minima du Conseil supérieur de la magistrature.

« Quatre mois après [le congrès de Versailles, le 16 novembre – ndlr], je constate que l'Assemblée nationale et le Sénat ne sont pas parvenus à se mettre d'accord et qu'un compromis semble hors d'atteinte, a expliqué le président de la République. Je constate aussi qu'une partie de l'opposition est hostile à toute révision constitutionnelle. Je déplore profondément cette attitude. Car nous devons tout faire pour éviter les divisions et pour écarter les surenchères. » « Les attentats de Bruxelles nous confirment que la menace reste plus élevée que jamais. (...) Le terrorisme islamiste nous a déclaré la guerre, à la France, à l'Europe, au monde entier », a également prévenu François Hollande.

Du côté de ses partisans, les éléments de langage sont rodés. Cela fait déjà plusieurs jours qu'ils les distillent sur les plateaux ou à l'abri du off, quitte à surjouer leur agacement, voire à sombrer dans la récupération politicienne. « C'est la droite qui est responsable. » « Au Sénat, la version de la droite a été votée à une courte majorité alors que nous, à l'Assemblée, on a fait voter le texte avec 3/5e des députés. » « Voilà les irresponsables ! Et n'allez pas dire que c'est nous. »

« Il faut que tout le monde soit renvoyé à ses propres turpitudes, intimait récemment un ministre proche de François Hollande. Au Sénat d'assumer ses responsabilités. » « Nous, on tient tous les fils de l'unité nationale, expliquait encore l'Élysée la semaine dernière. On est même allé chercher des propositions hors du champ de la gauche. La droite, elle, n'a pas montré beaucoup de volonté de compromis. » « C'est la droite qui voulait cette disposition, abonde un autre ministre. C'est pour faire l'unité nationale que le président l'a reprise. On l'a même fait au prix d'une forme de sacrifice. »

Dans la même veine, le PS a publié un communiqué de presse mardi soir exhortant la droite à « s'affranchir des considérations politiciennes ». Et le député PS Patrick Mennucci

a enfoncé le clou mercredi depuis l'Assemblée : « Cet échec, c'est la faute à la droite. Abdeslam ne pourra jamais être déchu », a-t-il expliqué en référence à Salah Abdeslam, un des organisateurs des attentats du 13-Novembre, arrêté récemment.

Mais la petite musique sur la droite fautive et irresponsable risque d'être bien inaudible. Tout du moins largement partielle. Car c'est bien François Hollande qui a voulu cette réforme constitutionnelle. Et c'est lui qui s'est placé dans une équation absurde. Il a chassé sur les terres de la droite et de l'extrême droite en proposant d'inscrire dans la Constitution une de leurs propositions. Celle-ci a profondément divisé le PS et la gauche, y compris dans les rangs de ceux qui défendaient la politique économique et sociale du chef de l'État. Il a provoqué le départ de Christiane Taubira du gouvernement. Il a suscité des débats surréalistes voyant les députés socialistes s'inquiéter de la stigmatisation des binationaux pour finalement accepter de créer des apatrides... Et c'est finalement la droite que le président croyait prendre à contrepied qui inflige une défaite cuisante à François Hollande, déjà très affaibli par des sondages de plus en plus défavorables.

Depuis novembre, à son entourage et plusieurs de ses ministres, le président s'est justifié en expliquant que les attentats laissaient craindre un effet de souffle irréversible dans le pays, tétanisé par la perspective de nouveaux massacres, imaginant leurs institutions totalement inutiles et obsolètes et appelant à un régime autoritaire. « Au deuxième attentat, tu n'as pas le choix. Tu dois taper fort, expliquait un conseiller ministériel cet automne. Car on doit éviter que ce soit la panique partout, et que tout le monde se tourne vers Marine Le Pen. » C'était tout l'intérêt, aux yeux de ses promoteurs, d'une mesure symbolique – elle n'a aucune utilité en matière de lutte antiterroriste –, destinée à souder la communauté nationale.

« C'était une façon de veiller à la fragmentation de la société et, de ce point de vue, c'était politiquement intelligent, détaillait pour Mediapart Marylise Lebranchu, juste après son départ du gouvernement. Si François Hollande n'avait pas posé la question, elle serait restée dans le débat. Et elle aurait provoqué une petite musique détestable et davantage encore de fragmentations dans la société française. » L'ancienne ministre socialiste jugeait pourtant elle-même que la mesure heurtait sa « conscience » et qu'elle ne l'aurait pas votée...

« Je l'avais fait en appelant à un dépassement des frontières partisans, pour rassembler les Français, dans une période où l'épreuve était considérable et qu'il fallait un acte qui puisse témoigner de ce que nous pouvions faire ensemble », a expliqué lui-même François Hollande mercredi.

Mais à l'Élysée et au gouvernement, on espérait aussi faire de cette réforme constitutionnelle un joli coup politique : François Hollande pensait étouffer la droite, en occupant son terrain favori, pour la piéger à un an de la présidentielle. Au passage, s'il avait pu tordre le cou une nouvelle fois à la gauche du PS et aux « frondeurs », il n'aurait guère boudé son plaisir. Et il aurait même pu savourer si, au passage, son premier ministre Manuel Valls, envoyé au front sur ce texte, avait pu s'y griller (un peu) les ailes...

Finalement, le président de la République a lui-même distillé cette « petite musique détestable », en faisant de la déchéance de nationalité un débat politique central pendant plus de quatre mois. Provoquant tribunes, interviews, et marchandages incompréhensibles à l'Assemblée où pas moins de trois versions de l'article ont été déposées. Depuis sa bulle élyséenne, François Hollande n'a pas perçu à quel point cette mesure heurtait une partie des Français et fracturait l'électorat de gauche. Comme à son habitude, le président de la République a laissé prospérer les débats et les intrigues, comme s'il s'amusait de ce spectacle dont il croit toujours qu'il va écrire le dernier acte. Cette fois, il a perdu. Avec des conséquences encore difficiles à mesurer mais, à coup sûr, considérables.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Salaire des grands patrons: soyons tous des Tavares!

Par Hubert Huertas

Le patron de PSA Peugeot Citroën a doublé sa rémunération en 2015. « C'est indécent », dit d'abord le gouvernement. Et corrige aussitôt: la réponse n'est pas la loi. « La priorité, c'est de renvoyer à la responsabilité individuelle », souligne Emmanuel Macron. Chiche...

L'affaire Tavares n'est que la suite d'une série permanente. Déjà en 1989, et déjà chez Peugeot, le PDG, Jacques Calvet, était accusé d'avoir bénéficié d'une augmentation de 46 % de son salaire. À l'époque, cette rémunération était 30 fois supérieure à celle du salaire moyen de l'entreprise. Aujourd'hui, de scandale en scandale, et d'appel à l'exemplarité en injonction de modération, Carlos Tavares vaut deux cents fois le salarié de son entreprise...

On a connu en 2000 le départ de Philippe Jaffré, chez Elf, 240 millions de francs ; celui de Jean-Marie Messier en 2002, chez Vivendi, plus de 20 millions d'euros ; de Daniel Bernard chez Carrefour, 9,8 millions d'euros et 29 millions provisionnés pour sa retraite ; d'Antoine Zacharias, viré de chez Vinci avec 12,9 millions d'euros en 2006 ainsi que 2,2 millions de retraite annuelle, et qui réclamait 81 millions d'indemnités. Quand il a laissé la place à Carlos Tavares, dans un PSA en grande difficulté, Philippe Varin a touché une retraite chapeau de 21 millions d'euros, tandis que chez Sanofi Christophe Viehbacher quittait l'entreprise en difficulté avec 4 millions, et que son successeur Olivier Brandicourt recevait la même somme en guise de « bienvenue ». Thierry Morin chez Valeo, Franck Esser chez SFR, Jean Azema chez Groupama, Denis Hennequin chez Accor, la liste est incomplète, et n'est pas close...



Carlos Tavares lors de la présentation des résultats 2015 de PSA, en février. © Reuters

Les cas sont variés : rémunération, stock-option, retraite chapeau, golden hello, parachute doré, le point commun est la somme extraordinaire chaque fois en jeu, et la nature des commentaires suscités par ces chiffres. Toujours les mêmes. Dans un premier temps, c'est la stupeur affichée, l'étonnement, la gêne voire la condamnation, et périodiquement, côté gouvernement, la menace de légiférer. Puis dans un second temps l'affaire est renvoyée à l'envoyeur, à qui l'on confie la tâche de modération, d'autorégulation, au nom de la « responsabilité individuelle ».

Cette manière de régler un désaccord public, voire une situation socialement conflictuelle, en laissant aux parties le soin d'être les meilleurs juges, et de choisir la réponse la plus adaptée, est devenue un mode de fonctionnement. Un choix politique. Une philosophie sociale. Comme l'a également précisé le ministre de l'économie ce mercredi dans le journal Le Parisien : « La responsabilité et l'éthique ne se règlent pas par la loi. »

Rapportons donc cette réponse à l'ensemble de la société.

Les hôpitaux de Paris sont confrontés à une question de temps de travail ? Pas de problème ! Que les salariés, un par un, en leur for intérieur et leur sens de l'exemplarité, décident de limiter leurs RTT ou d'en prendre davantage. « La responsabilité ne se règle pas par la loi »...

Les retraites sont bloquées depuis plusieurs années ? Que les intéressés, en conscience, décident de maintenir le blocage ou d'augmenter les pensions, puisque « la responsabilité et l'éthique, etc. etc. ».

Le code du travail est-il trop rigide ? Les difficultés trop grandes lors d'un licenciement ? Laissons aux salariés concernés la responsabilité de décider, en conscience, s'ils doivent partir ou pas, et dans quelles conditions...

Certains bénéficiaires du RSA abusent-ils des aides sociales ? Appelons-les à réfléchir, et laissons-les dire ensuite s'ils doivent modérer leurs allocations, ou les doubler. Légiférer n'aurait pas de sens.

Faut-il réduire la durée d'indemnisation du chômage ? Là encore, l'idéal est d'appliquer la jurisprudence Tavares. La ministre du travail doit s'adresser à chacun d'eux, de manière ferme, sans langue de bois, et leur demander de choisir. Toucher moins ou toucher plus et plus longtemps,

c'est à eux de décider.

Être juge et partie, voilà la bonne réponse. La réponse adaptée au XXI^e siècle. Étendue à toute la société et non plus réservée à une caste de très hauts dirigeants, elle permettrait d'en finir une fois pour toutes avec le scandale périodique qui secoue le patronat. Accessoirement, elle apaiserait aussi les scandales politiques. N'aurait-il pas été plus judicieux de demander à Nicolas Sarkozy, plutôt qu'à la Cour de cassation, si les enregistrements de Paul Bismuth étaient valides ou pas ?

L'éthique ne se réglant pas par la loi, l'ancien président aurait à coup sûr répondu en conscience. Qu'aurait-il décidé ? Ça, nous ne le saurons jamais ! Pas plus que nous ne pouvons prévoir si désormais les PDG du CAC40 réduiront leurs salaires ou les augmenteront encore.

mediapart.fr

III) 2017: Hollande éliminé au 1er tour quel que soit le candidat de droite

LEXPRESS.fr avec AFP



François Hollande le 18 mars 2016 à Bruxelles.afp.com/
THIERRY CHARLIER

Selon un sondage Ipsos publié ce mercredi, le chef de l'Etat, dont la cote de popularité ne cesse de diminuer, serait absent du second tour de l'élection présidentielle de 2017 quel que soit le candidat de droite face à lui.

C'est de dégringolade. François Hollande poursuit sa chute dans les sondages (-4 points face à Juppé

et Sarkozy au 1er tour en 2017) et serait donc éliminé quel que soit le candidat de la droite, selon une enquête Ipsos-Sopra Steria publiée ce mercredi. Dans l'optique de la primaire à droite, Nicolas Sarkozy perd pour sa part 6 points par rapport à fin janvier, loin derrière Alain Juppé, ce qui illustre le rejet par les électeurs d'un nouveau duel Hollande-Sarkozy en 2017.

Dans l'hypothèse d'une candidature d'Alain Juppé à la présidentielle, le chef de l'Etat ne recueillerait que 14% (-4) d'intentions de vote, contre 31% pour le maire de Bordeaux (stable), 26% (+1) pour Marine Le Pen, 10% (+1,5%) pour Jean-Luc Mélenchon, et 8% (stable) pour François Bayrou, selon cette même enquête pour Le Monde réalisée en collaboration avec le Cevipof. En l'absence de candidature Bayrou, Alain Juppé est crédité de 36% et François Hollande de 15%.

Le Maire se mêle à la bataille

Si Nicolas Sarkozy était le candidat de la droite, François Hollande recueillerait 16% (-4) des voix, contre 27% (+1) à Marine Le Pen, 21% (stable) à Nicolas Sarkozy, 13% (stable) à François Bayrou, et 11% (+1) à Jean-Luc Mélenchon. Nicolas Dupont-Aignan est crédité de 5% à 6% d'intentions de vote, Cécile Duflot de 3%, Nathalie Arthaud et Philippe Poutou de 1,5%.

Avec 26% d'intentions de vote des personnes certaines de participer à la primaire à droite, Nicolas Sarkozy perd 6 points en deux mois sur Alain Juppé, toujours largement en tête malgré un léger recul, à 42% (-2). L'ancien chef de l'Etat conserve toutefois une légère avance auprès des proches des Républicains (LR), avec 39% d'intentions de vote, contre 35% à Alain Juppé.

Bruno Le Maire, qui a annoncé sa candidature fin février, progresse pour sa part de 6 points, avec 17% d'intentions de vote et vient se mêler à la bataille. Il creuse désormais l'écart avec François Fillon (8%, -1) et les autres candidats à la primaire, crédités de 1% à 2,5%.

Valls "le plus à même d'être au second tour"

A gauche, Martine Aubry (19%) et Emmanuel Macron (18%) sont considérées comme les personnalités qui incarnent le mieux la gauche, devant Jean-Luc Mélenchon (16%) et Manuel Valls (13%).

Mais c'est Manuel Valls (30%) qui est considéré

comme la candidat de gauche "le plus à même de se qualifier au second tour de l'élection présidentielle", devant Emmanuel Macron (25%) et Martine Aubry (16%).

Enquête réalisée en ligne du 11 au 20 mars, auprès d'un échantillon de 20 319 personnes, dont 13 693 se disant certaines d'aller voter à la présidentielle de 2017 et 1282 certaines d'aller voter à la primaire.



IV) «Homme d'action» ou «garde-chiourme», deux ans de déclarations sur Manuel Valls

Ronan Planchon



Manuel Valls et Nicolas Sarkozy au Conseil représentatif des Français d'Outre-Mer. Crédits photo : FRANCOIS GUILLOT/AFP

D'abord ministre de l'Intérieur en 2012, Manuel Valls a été propulsé premier ministre il y a deux ans, le 31 mars 2014. Deux années au cours desquelles il a essuyé les critiques de ses opposants politiques et reçu quelques précieux soutiens.

«Un homme de conviction et d'action»

Jean-Pierre Bel, 31 mars 2014 dans un communiqué de presse.

Alors encore président du Sénat, le socialiste Jean-Pierre Bel salue la nomination de Manuel Valls au poste de premier ministre. «M. Valls a

fait la preuve de ses qualités d'abord à Évry, dont il a été le maire de 2001 jusqu'à son entrée au gouvernement en mai 2012, puis au ministère de l'Intérieur». Sans pour autant oublier de saluer son prédécesseur, Jean-Marc Ayrault, «qui a redonné sa place au dialogue social».

«Je m'inquiète pour lui, à un moment donné, il va craquer. Heureusement que le bouton nucléaire, c'est le bureau à côté»

Nicolas Sarkozy, le jeudi 12 mars 2015 en meeting à Belfort.

À huit jours des élections départementales, Nicolas Sarkozy ironise sur la nervosité du premier ministre. Le lendemain à France Info, il en rajoute une couche: «Quand je dis qu'il s'énerve un petit peu, c'est très en dessous de ma pensée. Quand il parle d'apartheid, qui était un système de racisme d'État, on se demande s'il a encore du bon sens».

«Manuel Valls a une attitude de garde-chiourme»

Jean-Luc Mélenchon, le 6 octobre 2015 sur RTL.

Jean-Luc Mélenchon garde en travers de la gorge le comportement du chef du gouvernement sur la crise traversée par Air France ces derniers mois, symbolisée par la chemise arrachée du directeur des ressources humaines de l'entreprise par un salarié. Manuel Valls a qualifié les salariés de «voyous» et Jean-Luc Mélenchon s'en est indigné: «C'est inacceptable de parler de cette manière. En tout cas quand on est un premier ministre qui se dit socialiste».

«Manuel Valls est l'organisateur en chef de l'invasion migratoire»

Marine Le Pen, le 28 octobre 2015 en conférence de presse.

Marine Le Pen et Manuel Valls ne passent pas leurs vacances ensemble. La présidente du Front national, en campagne lors des élections régionales, accuse le chef du gouvernement de mener une politique laxiste en matière d'immigration qui, selon elle, est responsable des maux de la France. Une population immigrée qu'il «répartit» avec «sa petite carte» dans les communes, dixit la députée européenne.

«J'ai une gratitude immense, indicible, envers Manuel Valls»

Fleur Pellerin, le 12 février 2016 lors de son discours de départ du ministère de la Culture.

Évincée du gouvernement en février, Fleur Pellerin n'adresse pas un seul mot à François Hollande lors de son discours de départ du ministère de la Culture. En revanche, elle tient à remercier Manuel Valls: «Je voudrais le remercier et lui dire ma reconnaissance et ma fidélité». Un allié en moins pour le président et un soutien de plus pour le premier ministre.

«Si François Hollande n'est pas candidat, Manuel Valls devra y aller»

Philippe Doucet, le 17 mars 2016 à L'Obs.

Manuel Valls peut compter sur le soutien de Philippe Doucet, député PS du Val-d'Oise. Interrogé sur l'impopularité de François Hollande qui pourrait freiner sa candidature pour un second mandat, l'ancien maire socialiste d'Argenteuil ne tarit pas d'éloges sur le premier ministre. «Il est celui qui incarne la gauche moderne avec le plus d'expérience politique, y compris sur les questions régaliennes qui vont dominer encore longtemps».



Ronan Planchon journaliste



V) Uramin : Olivier Fric mis en examen



Par Emmanuel Fansten

Olivier Fric et Anne Lauvergeon à Saint-Petersbourg, en Russie, en 2008. Photo Pascal Le Segretain. Getty Images
La justice soupçonne le mari d'Anne Lauvergeon de s'être rendu coupable de délit d'initié après le rachat en 2007 de la

société par le groupe Areva, opération qui l'a enrichi personnellement.

Dans la famille Lauvergeon, le mari a finalement été le premier rattrapé par la justice. Olivier Fric, 56 ans, vient d'être mis en examen pour «délict d'initiés» et «blanchiment» dans la sombre affaire Uramin, du nom de cette société minière rachetée 1,8 milliard d'euros en 2007 par Areva, alors dirigée par son épouse Anne Lauvergeon. Un des plus gros fiascos industriels français (Libération du 11 février).

Le rôle trouble joué par Olivier Fric en marge de cette opération a été mis en lumière par Tracfin, le service antiblanchiment de Bercy, dans une note datée du 31 juillet 2015. Le document fait état de «flux atypiques» autour d'une société immatriculée aux îles Vierges britanniques, Amlon Limited. Entre le 18 mai et le 12 juin 2007, plus de 326 000 titres Uramin ont été achetés via le compte de cette société, dont les ayants droit économiques sont Olivier Fric et son associé, Franck Hanse. Puis, le 20 juin, quelques jours seulement après l'annonce de l'OPA d'Areva sur Uramin, tous ces titres ont été cédés en une seule opération, générant un bénéfice net de 299 000 euros pour les deux compères. Une partie du magot a ensuite été transférée sur le compte d'une autre société basée au Lichtenstein, appartenant elle aussi à Olivier Fric. «Il peut être raisonnablement envisagé qu'(il) ait disposé d'une information dont n'ont pas bénéficié les autres acteurs du marché boursier», souligne à l'époque Tracfin, qui s'interroge aussi sur un montage «laissant penser à une volonté de masquer l'opération».

De quelles informations disposait le mari d'Anne Lauvergeon au moment de spéculer sur Uramin ? «Les règles de confidentialité étaient très strictes chez Areva. Les liens du mariage ne prévoient pas que l'on partage les secrets qui ne vous appartiennent pas», s'est défendue mercredi Anne Lauvergeon dans le Parisien, tout en chargeant l'associé de son mari. C'est ce dernier, a-t-elle expliqué, qui «gérait les fonds de leur entreprise et décidait des placements». De son côté, Olivier Fric se serait donc contenté de profiter des bons tuyaux de son partenaire. «Mon client (...) n'a jamais été bénéficiaire d'une information sur la gestion ou la stratégie du groupe qui ne soit publique», a insisté son avocat, Me Mario Stasi, qui a poursuivi Libération pour «atteinte à la présomption d'innocence» suite à nos révélations sur l'affaire.

Entremetteur

La mise en examen d'Olivier Fric vient aujourd'hui renforcer toutes nos informations. Au-delà du délit d'initiés, c'est son rôle et ses liens avec certains anciens responsables d'Areva qui posent désormais question. Plusieurs salariés de l'entreprise interrogés par les policiers dans le cadre de l'enquête Uramin ont raconté les immixtions régulières du mari d'Anne Lauvergeon dans les affaires de l'entreprise. «Mon client n'a jamais travaillé chez Areva ni pour Areva», a de nouveau tonné son avocat. Plusieurs éléments semblent pourtant démontrer le contraire, comme son rôle lors de la construction d'une usine de dessalement d'eau sur le site de Trekkopje, en Namibie. Le contrat passé par Areva a été décroché en 2008 par la société namibienne UAG, qui a aussitôt recruté Olivier Fric comme consultant. Un mélange des genres classique pour celui qui avait pris l'habitude de s'inviter au siège du groupe et de transmettre à sa femme des CV pour les postes à pourvoir les plus sensibles. C'est lui, notamment, qui jouera les entremetteurs pour Daniel Wouters, banquier belge propulsé en 2006 directeur de développement de la division Mines d'Areva. La connexion avec Olivier Fric s'est faite par l'intermédiaire d'une vieille connaissance des deux hommes, un certain Patrick G. Personnage clef de l'affaire, Wouters était en première ligne dans l'opération de rachat d'Uramin. Les juges le soupçonnent aujourd'hui d'avoir sciemment dissimulé des informations cruciales à l'Etat actionnaire lors de l'acquisition.

Crevettes

Comme l'a révélé Libération, Daniel Wouters apparaît également lié financièrement aux anciens actionnaires d'Uramin à travers la société Swala, spécialisée dans l'exploitation d'or. Une société dans laquelle Fric lui-même a tenté de prendre des parts. Leurs bonnes affaires ne se sont pas arrêtées avec le fiasco Uramin. Quelques mois après avoir quitté Areva, Wouters apparaît dans une autre opération aux côtés de Patrick G. et Olivier Fric. Cette fois, il s'agit de lever entre 150 et 200 millions d'euros pour développer une filière d'élevage de crevettes tropicales dans les pays tempérés. Le mandat a été signé avec Matric, une société basée en Suisse et détenue par Olivier Fric. Preuve des liens étroits entre le mari d'Anne Lauvergeon et l'ancien promoteur du dossier Uramin chez Areva.

VI) A Pâques, des musulmans se convertissent en masse au christianisme

Publié par Jean-Patrick Grumberg



Getty Images

En 1980, les citoyens de Géorgie étaient musulmans. Aujourd'hui, 75% des 400 000 musulmans se sont convertis. Ils sont devenus chrétiens.



Baptême de musulmans

L'exemple de la Géorgie illustre ce qui pourrait se passer en Europe avec les « réfugiés »

La Géorgie fut l'un des premiers pays à adopter le christianisme en tant que religion officielle, en 301, quelques décennies après l'Arménie.

Après quelques attentats et conversions forcées à coup de décapitation – déjà – l'Adjarie devint très majoritairement musulmane. En 1991, la chute du communisme permit à la Géorgie de retrouver son indépendance, et à l'Adjarie de faire sécession.

En 1982, des milliers d'habitants de la région,

jusque là musulmans, furent baptisés. Le jour de Pâques, des centaines de conversions étaient célébrées.

Le 13 mai 1991, 5000 musulmans et athées devinrent orthodoxes – en une seule journée.

Selon le métropolite Dimitri « cette métamorphose de toute une région, cette conversion de l'islam à l'orthodoxie » est due à « un retour aux sources, à la foi des ancêtres », car les Adjariens, convertis de force à l'islam par les Ottomans, étaient, en fait, restés chrétiens de cœur.

« Ils continuaient à porter secrètement une croix, ils peignaient des œufs de Pâques, ils conservaient des icônes dans leurs habitations. Lorsqu'ils faisaient cuire le mchadi (le pain traditionnel géorgien), ils traçaient dessus une croix. De même, lorsqu'ils préparaient leur beurre. »

Cet article vous a intéressé ? Inscrivez-vous à notre newsletter pour recevoir les nouveaux articles de Dreuz, une fois par jour en fin d'après-midi.

« Il faut comprendre que l'Eglise orthodoxe est un pilier fondamental de notre identité nationale. Dans le passé, nous avons été envahis par tous nos grands voisins, les Perses, les Ottomans, les Russes. S'il n'y avait pas eu le ciment de la religion, il n'y aurait même plus de peuple géorgien », explique une ancienne journaliste, Alina Okkropiridze.

Un témoin, cité par Orthodoxie.com, précise :

« quand l'Union Soviétique s'est effondrée, de forts courants patriotiques traversèrent toute la Géorgie. Les Adjars ont alors compris qu'on les avait obligés à se convertir à l'islam par la force ».

« Notre objectif principal était de convertir l'intelligentsia. Ici comme ailleurs, elle est l'exemple pour les autres couches de la population. Lorsque nous l'avons convertie, elle nous a aidés dans la prédication. Voyant que l'élite culturelle et scientifique était passée du côté du christianisme, les gens sont devenus orthodoxes. Gloire à Dieu ! »

Allemagne : des conversions par centaines

Silas, iranien de 25 ans : C'est là que j'ai compris que l'Islam est un énorme mensonge.»

A Berlin, des centaines de réfugiés iraniens et afghans ont changé de foi religieuse à l'église évangélique de la Trinité. Beaucoup affirment que cela représente leur vœu impossible à réaliser dans leurs pays d'origine.

Silas, un jeune iranien de 25 ans, récemment converti et vivant à Berlin, explique à Charisma News pourquoi il a changé de religion :

« quand j'ai commencé à lire la bible, ça m'a transformé. ... Au début, je ne voulais pas être chrétien, je voulais juste comprendre. Mais plus je trouvais de réponses, plus je réalisais que je trouvais Dieu. C'est là que j'ai compris que l'Islam est un énorme mensonge.»

Les Pasteurs allemand font remarquer que les convertis chrétiens ont certes plus de chances d'obtenir le droit de rester en Allemagne, du fait qu'ils peuvent maintenant affirmer que si on les renvoie, ils seront persécutés, ce n'est pas la vraie raison pour laquelle ils embrassent le Christ.

Seulement 10% des convertis ne reviennent pas à l'église, explique le pasteur Gottfried Martens

Célébrant le baptême d'un converti de l'islam, le pasteur Gottfried Martens demande à un réfugié iranien qui s'appelle encore Mohammed Ali Zonoobi :

« Acceptes-tu de rompre avec Satan et ses mauvaises actions ? Acceptes-tu de rompre avec l'Islam ? »

Et Mohammed lui répond avec ferveur : « Oui ! »

Puis Martens le baptise « au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit ».

Selon Gottfried Martens, de nombreux réfugiés sont pris par le message chrétien qui change leur vie.

« je sais qu'il y a – constamment – des gens qui viennent ici car ils ont l'espoir que cela facilitera leurs démarches d'asile permanent, mais seulement 10% des convertis ne reviennent pas à l'église après être devenus chrétiens ».

D'autres communautés chrétiennes partout en

Allemagne rapportent des faits semblables. L'église Luthérienne de Hanovre a également indiqué qu'un nombre important d'iraniens se convertissent au christianisme, indiquait une dépêche d'Associated Press en novembre 2015.

Et il se pourrait bien que comme en Géorgie, des iraniens, des irakiens, des afghans, convertis de force à l'islam depuis plusieurs générations, aient gardé dans le secret de leur tradition, des restes du christianisme, et qu'à la première occasion – en arrivant sur le sol européen – ils se convertissent.



Et en France ?

4% des 4 000 baptisés chaque année viennent de l'islam. Compte tenu des pressions sociales exercées contre les apostats de l'islam, voire des menaces physiques de leurs proches, ce chiffre est en fait très significatif.

C'est à la fois peu, mais beaucoup si l'on considère que la France est devenue la terre des sans religion. Beaucoup si l'on songe que la religion chrétienne est l'objet d'attaques continuelles par les médias, que le président de la république ne souhaite plus Pâques aux chrétiens, mais qu'il n'oublie pas l'Aïd des musulmans. Beaucoup enfin parce que l'islam est cajolé par les élites, les politiques, et les journalistes.

A peu près 4 000 Français, essentiellement des athées, se convertissent à l'islam selon les estimations de Dalil Boubakeur, ex président du Conseil français du culte musulman (CFCM) et recteur de la Grande Mosquée de Paris. Paradoxalement, le chiffre est faible, si l'on

considère que les musulmans se livrent à un prosélytisme actif, par un mélange d'attentats terroristes historiquement toujours suivis de vagues de conversions, et de démarchages vigoureux sur les marchés et dans les rues populaires. De plus, aucune pression, aucune menace, ne pèsent sur les convertis à l'islam, mais l'inverse n'est pas vrai.

Ainsi Ali, devenu Jean-Marc le soir de la veillée pascalle, le 4 avril 2015. Il s'est fait baptiser à l'église de sa paroisse, en banlieue parisienne. Responsable dans la sécurité à la Défense, il sait que ses collègues musulmans « parlent » dans son dos. Son petit frère le traite de « menteur », mais il est heureux : « Par le baptême, je suis sauvé, lavé de mes péchés. Je peux rencontrer Dieu avec joie, mourir tranquille. C'est ma nouvelle vie. »

Reproduction autorisée avec la mention suivante : © Jean-Patrick Grumberg pour Dreuz.info.

dreuz.info

LAPRESSEENREVUE.EU

publicsenat.fr

A Suivre...
La Presse en Revue